

Décision

Générale

colonial

Décision n° 239 20 février 1963

n° 239 20

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1963

Date de publication

20 février 1963

Date du numéro

28 février 1963

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Delavigne, décédé à Nice seront transférés à Paris. Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du Budget local, chapitre 8, article 7, paragraphe 6.